

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURPIAC
DU 10 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Courpiac dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas SOLANS, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 3

Présents : Thomas Solans, Frederic Ibert, Gaiatto Lydie, Xavier Grenier, Benjamin Renard, Christelle Raverdy, Michel Rodriguez, Christine Dufait

Absents représentés : 3

Absents : 0

Secrétaire de séance : RAVERDY Christelle

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18H35

ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Courpiac

Vu les articles L.283 à L.293 du code électoral ;

Vu les articles R.131 à R.148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celles des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que le ou les délégués suppléants sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de scrutin plurinominal, les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant que l'ordre des suppléants élus est déterminé successivement :

- Par l'ancienneté de leur élection
- Pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues
- En cas d'égalité de voix par l'âge des candidats

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire. Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin

Election des délégués

1^{er} tour du scrutin

Le Président a ensuite, invité le conseil à procéder, sans débat au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures 45. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Ont obtenu :	
M Thomas Solans	11

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Mr Thomas SOLANS né le 25/01/84 à Libourne, qui a déclaré accepter le mandat, adresse

Election des suppléants

1^{er} tour du scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Pour Christelle RAVERDY

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
---	----



A déduire : bulletins blancs et nuls	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	9

Pour Michel RODRIGUEZ

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11

Pour Benjamin RENARD

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs et nuls	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10

Ont obtenu :

Mme RAVERDY Christelle	9
M RODRIGUEZ Michel	11
M RENARD benjamin	10

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme RAVERDY Christelle, né le 27/01/80 à Roanne, qui a déclaré accepter le mandat, adresse 125 Chemin de Faurie 33760 COURPIAC

Mr RODRIGUEZ Michel, née le 2/12/60 à Cenon, qui a déclaré accepter le mandat, adresse 1491 Route de L'Engranne 33760 Courpiac

M RENARD Benjamin, née le 17/09/77 à St Mandé, qui a déclaré accepter le mandat, adresse 81 Chemin de Faurie 33760 Courpiac

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal se termine à 19h00